

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales s'appliquent au matériel vendu " en caisse " ou installé par nos soins (ci-après dénommé " le produit ") ainsi qu'aux prestations de service (ci-après dénommées " les prestations "). Le terme " Client " désigne toute personne physique ou morale qui se rend acquéreur d'un produit ou d'une prestation auprès de la société BARON SAS (ci-après dénommée BARON SAS)

1 - COMMANDES DE PRODUITS ET PRESTATIONS :

Les commandes de produits et de prestations acceptées par BARON SAS seront réglées par les présentes conditions qui prévaudront sur toutes autres dispositions, y compris celles pouvant figurer sur les bons de commandes ou autres documents émis par le client, sauf disposition contraire stipulée expressément par BARON SAS dans le cadre d'un marché séparé, passé entre le Client et BARON SAS

2 - PRIX :

Les prix des produits et des prestations seront : soit les prix en vigueur au moment de l'acceptation de la commande par BARON SAS, soit ceux stipulés dans une offre de prix BARON SAS en vigueur. Les prix s'entendent aux conditions de livraison stipulées à l'article 6, exclusifs de tout impôt, droit ou taxe, actuel ou à venir. De ce fait, les prix seraient augmentés à concurrence de tout impôt, droit ou taxe que BARON SAS pourrait être tenue de percevoir, dans le cadre de la vente ou de la livraison des Produits ou des Prestations.

D'autre part, les ventes négociées par nos Agents commerciaux ou représentants, ne deviennent définitives qu'après avoir été acceptées par notre service commercial.

3 - REVISION DE PRIX :

Les listes de prix des Produits et des Prestations sont communiquées à titre indicatif au Client et peuvent être révisées sans préavis en fonction d'impératifs économiques. En cas d'installations des produits par BARON SAS les prix seront révisables en fonction d'une formule de révision communiquée au Client.

4 - OFFRE :

Sauf stipulation écrite contraire, les offres de vente de Produits et des Prestations sont valables 30 jours à compter du document contenant ladite offre de Produits ou de Prestations.

5 - MODALITES DE PAIEMENT :

Sauf stipulation écrite contraire de BARON SAS les Produits et les Prestations sont payables par traite acceptée, domiciliée, nette et sans escompte à 45 jours fin de mois à compter de la date d'expédition.

En cas d'installation des Produits par BARON SAS ou sous sa responsabilité, les échéances de paiement seront les suivantes :

30 % du prix H.T. des Produits ou des Prestations à la commande, par chèque.

Le solde (soit 70 %) au prorata de l'approvisionnement et de l'avancement des travaux.

Tout retard de paiement à l'échéance contractuelle entraînera pour le client des pénalités.

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est de 40€ (décret n° 2012.1115 du 2 Octobre 2012)

Les pénalités de retard, à appliquer sur le montant TTC de la facture impayée, ne pourront être inférieures à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles le lendemain de la date de règlement figurant sur la facture.

Au cas où BARON SAS estimerait que la situation financière du Client ou tout autre situation l'exige, BARON SAS pourra, soit ne pas expédier les Produits achetés ou effectuer les prestations, soit, avant toute livraison ou exécution des prestations, révoquer tout terme consenti dans le cadre de l'achat des produits, exiger le paiement immédiat des sommes dues et / ou révoquer, suspendre ou réduire toute facilité de paiement accordée.

Dans les mêmes conditions, BARON SAS pourra de plein droit résilier tout contrat de vente ou de fourniture de prestations ou toute commande acceptée, intervenus dans le cadre des présentes conditions générales.

6 - LIVRAISON - EXPÉDITION :

Les Produits seront expédiés à l'adresse communiquées à BARON SAS par le Client.

Les Produits seront expédiés FRANCO de port pour toute commande acceptée par BARON SAS dont le montant (hors taxe) est supérieur à 280 €. Dans le cas contraire, un montant forfaitaire pour le port et l'emballage sera facturé en sus. Les produits sont emballés et expédiés selon les modalités réservées à la seule discrétion de BARON SAS Tout autre mode de transport ou d'emballage réclamé par le Client sera facturé en sus.

Tous les risques de perte ou d'avarie des produits, y compris le cas de franchise de port, seront supportés par le Client à compter du moment de la livraison des produits "départ usine" de BARON SAS

Les réserves quant à l'état du matériel à son arrivée, doivent être faites, s'il y a lieu, au transporteur à réception des marchandises.

Toute contestation de livraison devra nous être signifiée par lettre recommandée, au plus tard 5 jours après l'expédition du matériel, passé ce délai, les réclamations ne pourront être prises en compte.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. BARON SAS se réserve le droit de faire des livraisons partielles. Les délais sont comptés à partir de la réception de la commande et de tous les renseignements techniques éventuellement nécessaires à son exécution. Les retards de livraison ne pourront, en aucun cas, justifier l'annulation d'une commande ni donner lieu à des indemnités ou dommages et intérêts, sous quelque forme que ce soit.

Les cas fortuits ou de force majeure nous exonèrent de toute responsabilité pour défaut ou retard de livraison. Notamment, la mobilisation, la guerre, les épidémies, les grèves totales ou partielles le lock-out, les interruptions de transport, le manque de matières premières et de combustible, les incendies, inondations, accident d'outilage ou tout autre cause entravant l'activité de nos usines, nous permettent d'annuler tout ou partie dont l'exécution a été empêchée. Les quantités prêtes au moment de l'annulation seront remises au Client qui est tenu d'en prendre livraison.

7 - ANNULATION - REPORT :

Aucune annulation de commande de produits ou de prestations émanant du Client ne sera recevable sauf accord contraire écrit de BARON SAS et fixant les conditions de cette annulation ou de ce report.

8 - REPRISE DES PRODUITS :

Toute reprise de produits doit être soumise à l'accord préalable de BARON SAS Les reprises ou échange ne concernent que les produits standards, tenus en stock et dont la livraison remonte à moins de trois mois. Les frais d'expédition seront payés par le Client. Pour les produits retournés dans leur emballage d'origine et n'ayant pas été ouverts, les frais de réintégration en stock s'élèveront à 10% du prix net facturé.

Pour les produits retournés dans leur emballage d'origine en parfait état, mais ayant été ouverts, les frais de réintégration seront subordonnés au contrôle et à l'acceptation préalable de BARON SAS Pour les autres cas, aucune offre de reprise ne pourra être établie.

9 - GARANTIE :

Les produits (à l'exception des logiciels) sont garantis par BARON SAS contre tout vice de matière première et de fabrication pendant 12 mois à compter de la date de livraison du Produit au Client ou, en cas d'installation des Produits par BARON SAS à compter de la date de mise en service par BARON SAS La garantie s'entend départ usine, porte sur le bon fonctionnement de nos produits et ne peut être étendue à l'ensemble des installations sur lesquelles ils sont montés. La garantie se limite au remplacement ou à la réparation des produits reconnus défectueux par BARON SAS sous réserve que le Client l'en avise par écrit en exposant les vices allégués et en indiquant toutes dates utiles aux fins d'établir que les produits sont couverts par la garantie et ce, dans les deux semaines suivant l'apparition du défaut. La réparation ou le remplacement des pièces sous garantie ne pourra en aucun cas, prolonger la période de garantie initiale. La présente garantie est accordée sous réserve de la mise en place des produits et de l'absence de tout accident, altération, utilisation dans des conditions non conformes aux prescriptions de BARON SAS, d'erreurs d'installation ou de branchement.

La présente garantie et la garantie légale lorsqu'elle trouve à s'appliquer, tiennent lieu de toutes autres garanties expresse ou tacites.

En cas de montage par BARON SAS ou sous sa responsabilité, la conception, l'installation et les méthodes de montage des produits sont laissées à la discrétion de BARON SAS De plus, BARON SAS se réserve le droit de modifier ses installations dans le but d'en améliorer le fonctionnement ou la maintenance et ce, jusqu'à la mise en service.

10 - RESPONSABILITE :

BARON SAS ne sera tenue pour responsable d'aucun préjudice indirect, de perte d'exploitation, de manque à gagner éventuellement subi par le Client nonobstant le fait que BARON SAS aurait été avertie de la réalisation de tels dommages. La responsabilité de BARON SAS au titre de tout autre préjudice causé au Client est expressément limitée au montant du prix facturé par BARON SAS au Client dans le cadre du contrat de vente concerné.

11 - LOGICIELS :

Les produits vendus par BARON SAS au Client peuvent contenir des logiciels. Ces logiciels ne sont pas vendus au Client ; seule leur utilisation est concédée au Client dans le seul but de les exploiter sur le site précisé par le Client à BARON SAS Les logiciels sont protégés par la loi N°85-660 du 3 Juillet 1985. Le Client s'engage à en respecter toutes les dispositions.

12 - ASSISTANCE TECHNIQUE :

La mise en service par BARON SAS des produits et les interventions de service après-vente sont facturés selon les barèmes en vigueur.

Les cotes d'encombrement, poids et autres caractéristiques figurant sur nos notices, catalogues et listes de prix sont donnés à titre indicatif et ne peuvent engager BARON SAS

Il en est de même des conseils ou recommandations fournis gracieusement par BARON SAS

13 - INSTALLATION :

Lorsque BARON SAS assurera l'installation des produits sur site, cette installation s'effectuera aux conditions suivantes:

Sauf stipulation écrite contraire, les travaux seront effectués en une seule fois. Le retard ou l'arrêt de l'installation, s'ils ne sont pas imputables à BARON SAS, feront l'objet d'un supplément (pour le ou les déplacements supplémentaires occasionnés et d'une majoration du coût de main d'œuvre destinée à compenser le préjudice subi par BARON SAS)

L'installation devra être effectuée pendant les heures ouvrées légales. Toute dérogation (travail de nuit, week-end, jours fériés...) entraînera une majoration du prix de l'installation. Tous les travaux ou déplacements supplémentaires non prévus dans l'offre de BARON SAS feront l'objet d'un additif à la commande, sous forme de " Feuille de Travail en Régie " datée et signée par le Client ou son représentant sur le chantier.

14 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Nonobstant les dispositions de l'article 6 ci-dessus, BARON SAS conservera la pleine propriété des produits jusqu'à leur complet paiement par le Client, même en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du Client.

En cas de non-respect par le Client d'une quelconque échéance de paiement ou en cas de violation de la présente clause de réserve de propriété, BARON SAS sans perdre aucun de ses autres droits, pourra exiger la restitution des produits que le Client a encore en sa possession, aux frais du client, 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au client et restée infructueuse. BARON SAS pourra, en outre, résilier de plein droit le contrat de vente correspondant par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette clause n'exclue en rien une action éventuelle en dommages et intérêts de BARON SAS destinée à compenser le manque à gagner ou le préjudice subi.

15 - SUBSTITUTION ET MODIFICATION DES PRODUITS :

BARON SAS pourra modifier à tout moment et sans notification préalable au Client les spécifications des produits et/ou substituer à ceux-ci d'autres produits remplissant les mêmes fonctions et de performances au moins équivalentes

16 - DROIT APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPETENTS :

Tout contrat ainsi que toute commande acceptée par BARON SAS sont régis par le droit français.

TOUT LITIGE EN DECOULANT SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENÇON.

17 - CESSIION :

Le Client ne déléguera aucune obligation et ne cédera aucun de ses droits au titre des présentes conditions générales, sans l'accord préalable écrit de BARON SAS

18 - RESTRICTIONS A L'EXPORTATION :

Pour tenir compte de l'origine et de la provenance des produits et de celles de leurs composants, le Client s'engage à respecter la réglementation en vigueur à l'exportation des Etats-Unis et de la France, y compris la réglementation COCOM (Coordinating Committee for multilateral Export Control). En conséquence, le Client s'interdit tout fait ou acte qui contreviendrait à la présente clause.

19 - DISPOSITIONS GENERALES :

Si une disposition quelconque des présentes devait être déclarée nulle ou inopérante, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée ou diminuée.

Aucune modification aux présentes ne produira effet sans acte écrit, signé par les deux parties.